

## Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 096-2014  
Type d'intervention: Motion  
Motion ayant valeur de directive: ☐  
N° d'affaire: 2014.0421  
  
Déposée le: 25.03.2014  
  
Motion de groupe: Non  
Motion de commission: Non  
Déposée par: Perina-Werz (Belp, PDC) (porte-parole)  
  
Cosignataires: 0  
  
Urgence demandée: Non  
Urgence accordée:  
  
N° d'ACE: du  
Direction: Chancellerie d'Etat  
Classification: –  
Proposition du  
Conseil-exécutif:



### Election du Conseil-exécutif: suppression de la limite d'âge

---

Le Conseil-exécutif est chargé de supprimer la limite d'âge prévue par la loi sur l'organisation du Conseil-exécutif et de l'administration (LOCA) pour l'élection du Conseil-exécutif.

#### Développement

Dans le canton de Berne, il faut aujourd'hui avoir moins de 65 ans pour se présenter à l'élection du Conseil-exécutif. C'est ce que prévoit l'article 16 LOCA. Cette disposition est en contradiction avec la Constitution fédérale. On vit aujourd'hui plus longtemps, en bonne santé et avec toutes ses capacités intellectuelles. Cette limite d'âge doit être supprimée car elle est discriminatoire. Les plus de 65 ans ont beaucoup à nous apprendre avec leur expérience et leurs connaissances.